

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Le Royaume Ltee		Date d'inspection Le 11 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Le Royaume		Numéro de permis 2017090	
Adresse 392 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3		Numéro de téléphone (506) 382-4565	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 48		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.	27(d)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : e) de permettre que l'enfant quitte l'établissement agréé avec la personne qu'il a autorisée à cette fin.	27(e)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	20 nov. 2025	11 déc. 2025
Commentaires: Dans les 8 dossiers d'enfant vérifié, ce consentement est rempli et signé par le parent ou le tuteur des enfants. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en avant-midi afin d'effectuer une deuxième inspection de suivi. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.
La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants engagés dans une activité créative de Noël. Une autre classe pratiquait leur motricité fine en coupant du papier d'emballage avec des ciseaux.
Les lacunes sont maintenant conformes.

original signé par
 Veronique Berube
 Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 décembre 2025

Date

original signé par
 Holly Cormier
 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"